CQP Agent d'élevage laitier

Référentiels Livrable intermédiaire

15 SEPTEMBRE2021

Arcalliance – 24 avenue Léon Renault – 92700 Colombes
www.arcalliance.fr

EADI - 11 rue de la Baume – 75008 Paris
www.eadingenierie.fr

CQP Agent d'élevage laitier

1) Désignation du métier et des fonctions visées

Agent d'élevage laitier

Métiers visés :

- Agent agricole polyvalent
- Agent polyvalent d'exploitation
- Agent d'élevage
- Agent de traite
- Agent d'élevage laitier bovin

Fiche ROME A1407

2) Description des activités professionnelles

Les principales activités de l'agent d'élevage laitier sont la traite, l'alimentation des animaux, le suivi et les soins du troupeau. Il est amené à conduire les engins agricoles de l'exploitation lorsqu'il réalise ces activités ou lorsqu'il participe aux travaux sur cultures. Au cours de ses activités, il veille constamment au bien-être des animaux.

La traite

La réalisation de la traite demande une attention particulière sur le plan sanitaire. Le lait destiné à la transformation fait l'objet de normes strictes pouvant entrainer des pénalités financières si elles ne sont pas respectées. L'agent d'élevage devra utiliser les produits de nettoyage de la mamelle et du matériel de façon adapté pendant et après la traite. Au cours de la traite, il devra observer attentivement les animaux et détecter d'éventuels problèmes sanitaires et veiller, en particulier, aux risques d'infection de la mamelle. Le cas échéant, il peut être amené à appliquer le traitement antibiotique selon les consignes de l'exploitant.

L'agent de traite devra s'adapter aux équipements de traite présents sur l'exploitation (traite par l'arrière, traite en épi, traite avec décrochage automatique, roto de traite, présence de compteurs à lait, robot de traite…). Lorsqu'un animal est arrivé en fin de lactation, il procède au tarissement selon le planning prévu par l'exploitant. Il sera amené à utiliser les outils de gestion de suivi de troupeau sur supports numériques.

L'entretien des aires de vie des animaux et du matériel de traite font également partie de ses activités hebdomadaires pour garantir des conditions d'hygiène optimales.

L'alimentation du troupeau

La qualité du lait est liée à la qualité de la ration. Une erreur dans les quantités de fourrages ou de concentrés peut provoquer des déséquilibres sérieux sur tout le troupeau. L'agent d'élevage doit donc appliquer précisément le plan d'alimentation et être en capacité d'utiliser le matériel de l'exploitation de façon adapté (distributrice, mélangeuse…).

Hormis les vaches laitières, le cheptel est constitué des animaux de renouvellement. L'agent de traite sera chargé de l'alimentation de ces animaux (alimentation lactée ou alimentation à base de fourrages) et de leur suivi (croissance). Il pourra effectuer certains traitements (anti-parasites) sur consignes de l'exploitant. Il devra parfois isoler un animal du troupeau et appliquer les consignes de sécurité liées à la manipulation de l'animal.

Une large part du suivi du troupeau est dédiée aux opérations de reproduction (détection des chaleurs, accompagnement à l'insémination) et aux soins sur les animaux. Il devra être attentif au respect de la posologie et des délais d'attente avant commercialisation lorsqu'un traitement est appliqué.

Enfin, il sera amené à conduire régulièrement le matériel de l'exploitation selon le système de l'exploitation (travaux liés aux fourrages, travaux du sol, travaux d'entretien, travaux d'épandage et de récolte…). Il peut se voir confié l'entretien courant du matériel.

3) Cadres d'exercice les plus fréquents

A. Secteur d'activité et taille des entreprises

Moteur de l'économie française, la filière laitière génère un chiffre d'affaires de 39 milliards d'euros chaque année la plaçant en 2e position du secteur agroalimentaire. Les 54 000 exploitations laitières livrant du lait constituent le 1e maillon incontournable de cette filière. Environ 24 milliards de litre de lait sont collectés chaque année (dont 2.1 % en bio) puis livrés sur 734 sites différents sur le territoire national. Le lait sera ensuite transformé en beurre, crème, fromages et spécialités (+ de 1200), yahourts et desserts lactés, lait en poudre, lait conditionné….

D'après les données Agreste (Ministère de l'Agriculture), il y a **46 670 exploitations agricoles spécialisées en production laitière**. Dans les 90 030 UTA (unité de travail annuel[1]) qui composent les actifs de ces exploitations, 69 850 sont des chefs d'exploitations, 4 300 des non-salariés agricoles (conjoints et autres actifs) et 15 580 salariés (+22 % en 10 ans). Environ 25 % des exploitations embauchent des salariés permanents (contre 15 % il y a 10 ans).
Les études bibliographiques ont conduit à l'identification de profil d'exploitation avec main d'œuvre salarié et les emplois-types associés.

Profil des exploitations	Production	Emploi type
Exploitation individuelle spécialisée lait	Lait produit : 600-800 000 L SAU : 80-100 ha 1 chef d'exploitation + 1 salarié Délégation des travaux sur cultures	Agent de traite Salarié polyvalent en élevage Responsable d'élevage laitier
Exploitation en société spécialisée lait	Lait produit : 1 400 000 L SAU : 200 ha 3 chefs d'exploitation + 1 salarié Délégation des travaux sur cultures	

[1] **UTA = équivalent ETP de la production agricole**

Exploitation en société spécialisée lait avec atelier cultures	Lait produit : 1 100 000 L SAU : 250 ha 3 chefs d'exploitation + 1 salarié	
Exploitation en société spécialisée lait avec atelier d'élevage	Lait produit : 900 000 L SAU : 200ha 3 chefs d'exploitation + 1 salarié	

92% des exploitations bovines laitières commercialisent directement leur lait auprès d'industriels laitiers ou de coopératives laitières. La transformation et la vente directe sont peu présentes du fait de la présence historique des collecteurs sur le territoire. Ce mode de commercialisation tend néanmoins à se développer.

Les structures d'emploi partagé tels que les groupements d'employeurs ou les services de remplacement emploient également ce type de profil. Le salarié travaillant dans ce type de structure est amené à remplacer un exploitant agricole qui souhaite ou qui est contraint de quitter momentanément son exploitation. Il peut aussi venir en renfort sur certains ateliers de l'exploitation de manière permanente ou temporaire, pour palier à un surcroit d'activités. Le Service de remplacement assure la continuité de la production agricole lorsque l'agriculteur s'absente (congés, formation, maladie, accident, maternité…). Parmi les 70 000 adhérents aux structures de Service de remplacement présents sur le territoire, 80% sont spécialisées dans l'élevage.
En 2018, environ 15 000 personnes travaillaient dans ces 358 structures, principalement sur les métiers d'élevage (agent d'élevage laitier ou responsable d'atelier). Les demandes de remplacement par les exploitations agricoles continuent d'augmenter.

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés

Sous l'autorité d'un responsable d'élevage ou de l'éleveur, l'agent d'élevage laitier travaille dans une exploitation agricole, voire dans plusieurs s'il se spécialise dans le remplacement ou dans la prestation de service. Ses activités, essentielles à la production de l'exploitation, se concentrent sur la vie et le bien-être du troupeau : traite, alimentation et soins des animaux, surveillance et renouvellement du cheptel. Il peut participer ponctuellement aux travaux des champs ainsi qu'à l'entretien des équipements et installations. Les travaux qui lui sont confiés sont mécanisés et manuels.

Dans le cadre de ses activités, l'agent d'élevage laitier travaille majoritairement seul et doit donc être autonome par rapport aux consignes qui lui sont données ainsi qu'au résultat recherché. Il doit être en mesure d'adapter son travail à la situation rencontrée, de détecter les anomalies et d'alerter son supérieur hiérarchique en cas de besoin. Il rend compte, régulièrement et chaque fois que nécessaire, de son travail et des situations rencontrées.
L'agent d'élevage laitier est responsable de la bonne exécution de son travail et des matériels qui lui sont confiés. Il doit également travailler dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et de respect de l'environnement. Il est susceptible de prendre des dispositions pour s'adapter aux changements survenant lors de l'exécution de son travail dans la mesure où il n'y a pas d'enjeu financier ou sécuritaire déterminant.

4) Réglementation d’activités

Lorsqu’il est amené à utiliser des équipements de travail mobiles automoteurs ou des équipements de travail servant au levage, l’agent viticole doit avoir suivi la formation adéquate et si nécessaire, être titulaire d’une autorisation de conduite délivrée par l’employeur (articles : R 4323-55 et R4323-56 du code du travail).

5) Référentiels et blocs de compétences

Bloc 1 : Réaliser les opérations de traite et d’entretien du matériel de traite

Bloc 2 : Assurer l’alimentation du troupeau et l’entretien des aires de vie

Bloc 3 : Participer aux opérations de soins et de reproduction sur le troupeau

Bloc 1 : réaliser les opérations de traite et d'entretien du matériel de traite

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION

Opérations de traite et d'entretien de la machine à traire	Assurer la traite des animaux après avoir procéder aux étapes de nettoyage et de désinfection des mamelles afin de collecter le lait dans le respect des conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être animal	Mise en situation réelle ou reconstituée sur la traite des animaux	**La réalisation de la traite est effectuée dans le respect des règles d'hygiène de sécurité et du bienêtre animal :**
			- Les équipements de protection individuelle sont portés sans erreur
			- Les animaux sont dirigés vers le parc d'attente et le quai de traite dans le calme et en sécurité
			- Les opérations de démarrage de la traite sont effectuées sans oubli et en toute autonomie : installation des cannes à lait dans le tank, démarrage du tank, procédure de démarrage de la machine à traire, préparation des lavettes
			- Les opérations de nettoyage et de désinfection sont effectuées avec les bons produits sans erreur : nettoyage et désinfection des mamelles et de la machine à traire, éjection du premier lait
			- Les griffes, faisceaux et gobelets trayeurs sont posés sur les mamelles propres des animaux sans se décrocher et sans fuite d'air
			- Les éventuelles blessures, infections ou problèmes anatomiques sont détectés
			- Le lait impropre à la consommation est écarté et l'animal est identifié et mis en isolement
			- Les infections sont traitées dans le respect de la posologie, des règles d'application et des consignes de l'éleveur ou du vétérinaire
			- Les principales caractéristiques de la mammite sont identifiées sans erreur : grumeaux, quartier dur, quartier enflé, mamelle douloureuse…
			- Le suivi de la traite est effectué tout au long de son déroulement : maintien du matériel propre, contrôle du fonctionnement de la machine à traire, fixation des griffes, contrôle du bien-être animal
			- Les supports numériques sont utilisés pour recueillir des données sur la traite ou pour y saisir des informations sur la traite
			- Le cas échéant :
			  - Le produit antibiotique de tarissement est appliqué dans le respect de la posologie, des règles d'hygiène et sous la responsabilité de l'éleveur
			  - La vache tarie est isolée du troupeau et sa mamelle est surveillée régulièrement et toute anomalie est signalée

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	Assurer le nettoyage et la désinfection de la salle de traite et la machine à traite en utilisant les produits et matériels adaptés afin de maintenir des conditions d'hygiène et prévenir le développement de microorganismes	Mise en situation réelle ou reconstituée sur le nettoyage de la salle de traite	**La salle de traite est nettoyée et désinfectée dans le respect des règles d'hygiène de sécurité :** - Les équipements de protection individuelle sont portés sans erreur - La salle de traite et le parc d'attente sont nettoyés avec les produits et les matériels appropriés dans le respect des consignes de sécurité et de leurs conditions d'utilisation - La propreté de la salle de traite, du parc d'attente est contrôlée après un nettoyage manuel : aucune trace visible de matière organique - Les produits de lavage et désinfection du circuit du lait sont identifiées et réapprovisionnés sans erreur ni inversion - Le réseau de circulation du lait est propre et ne présente pas de trace de matière organique : griffes ou gobelets trayeurs, lactoduc, canne à lait, chambre de réception tank - Les critères d'analyse du lait sont identifiés sur les différents supports bordereau ou informatique sont interprétés sans erreur : variation de température, dépassement des normes d'hygiène
	Effectuer l'entretien de la machine à traire et des différents composants en respectant le planning de maintenance afin de maintenir des conditions optimales d'utilisation et de bien-être animal	Mise en situation réelle ou reconstituée sur l'entretien de la machine à traire	**L'entretien de la machine à traire et des matériels est effectué dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène :** - La propreté et le bon fonctionnement du matériel et du tank à lait sont contrôlés et toute pièce ou composant endommagé est signalé - Le planning de maintenance de la machine à traire est respecté - Les petites pièces usées ou défectueuses sont démontées et remontées sans erreur : manchon, gobelet trayeur, griffe - Les composants sont identifiés et leurs mesures contrôlées sans erreur : régulateur de vide, indicateur de vide, courroie, refroidissement du tank

Bloc 2 : Assurer l'alimentation du troupeau et l'entretien des aires de vie

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Alimentation du troupeau	Assurer l'alimentation du troupeau laitier dans le respect du plan d'alimentation afin d'assurer les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production tout en préservant la santé de l'animal	Mise en situation réelle ou reconstituée sur la distribution de l'alimentation au troupeau laitier	**L'alimentation du troupeau est effectuée :** - La ration est préparée dans le respect des consignes : quantité, type de fourrage, composés alimentaires, minéraux… - L'affouragement du troupeau est effectué dans le respect des rations et des règles d'hygiène, de sécurité et du bien-être animal - Les matériels de distribution des aliments sont utilisés en toute sécurité - Le plan d'alimentation est respecté - Les stocks d'aliments et autres nutriments sont contrôlés et l'alerte est donnée en cas de niveau minimum ou d'anomalies - La propreté de la chaîne d'alimentation du troupeau est contrôlée : auge, silo… - Les symptômes des principales maladies nutritionnelles sont identifiés - Les anomalies dans le comportement ou la physiologie des animaux sont identifiées
	Gérer les pâturages en y déplaçant les animaux dans le respect de la sécurité et du bien-être animal et en veillant à la qualité du pâturage afin de s'assurer que leur alimentation se poursuive dans le respect du plan d'alimentation		**Les pâturages sont gérés :** - Les clôtures sont vérifiées et les anomalies sont soit réparées soit signalées - Les animaux sont déplacés au pâturage dans le respect de la sécurité et du bien-être animal - Le matériel de transport pour déplacer les animaux est utilisé dans le respect de la sécurité et du bien-être animal - La qualité du pâturage est contrôlée, tant sur le plan quantitatif que qualitatif - L'abreuvement des animaux est mis en place et les quantités sont vérifiées au regard en fonction de l'importance du troupeau - Le retrait des animaux du pâturage est argumenté sur la base d'éléments factuels
	Assurer l'alimentation des veaux et des autres animaux dans le respect du plan d'alimentation afin de contribuer à la croissance et	Mise en situation réelle ou reconstituée sur la distribution de	**Les opérations d'abreuvement des veaux sont effectuées :** - Le plan d'alimentation lacté des veaux est respecté - L'alimentation lactée est répartie de façon homogène entre tous les veaux

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	au développement de l'animal	l'alimentation aux autres animaux	- Les aliments non lactés sont distribués de façon homogène à tous les animaux et dans le respect du plan d'alimentation - L'estimation de l'âge d'un veau est effectuée dans le respect d'une tolérance acceptable - Les veaux malades sont détectés - L'alimentation des animaux est contrôlée tant en nourriture qu'en eau selon le stade de croissance des animaux - Les besoins en fourrage sont évalués pour des animaux en croissance ou en engraissement
Entretien des aires de vies	**Conduire les engins agricoles** sur **route** et dans les **zones d'élevage** dans le respect des règles de sécurité avec les outils nécessaires afin d'effectuer les travaux prescrits	Mise en situation réelle ou reconstituée visant la conduite d'engin agricole en zone d'élevage	**Les principaux contrôles et le démarrage sont effectués correctement :** l'état des principaux organes est contrôlé visuellement : pneu, pièce de carrosserie, soudure, voyants et les anomalies détectées de façon cohérente les niveaux (huile, carburant) et la propreté des filtres sont contrôlés et ajustés selon les besoins du chantier la pression des pneus est vérifiée et ajustée selon les caractéristiques du chantier **L'attèlement de l'outil sur le tracteur et les réglages sont effectués correctement :** l'outil est attelé en sécurisant la liaison avec le tracteur les branchements sont effectués sans inversion et fixés solidement les réglages de l'outil sont effectués selon : o le travail à effectuer o la nature du sol o la taille et le profil de la parcelle **La conduite du tracteur s'effectue de façon appropriée :** les règles de sécurité sur route et dans le champ sont respectées les différentes manœuvres sont exécutées avec habilité et dans le respect des règles de sécurité l'électronique embarquée est utilisée pour conduire le tracteur dans le travail du sol attendu les dysfonctionnements pouvant intervenir sont identifiés, un premier diagnostic est établi

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	Assurer l'entretien des différents espaces en utilisant les produits et les matériels de nettoyage et de désinfection, en utilisant les matériels de manutention afin de contribuer à éliminer les microorganismes pathogènes et de mettre à disposition des animaux des aires propres et saines	Mise en situation réelle ou reconstituée visant l'entretien des espaces de vie	**L'entretien des espaces des animaux est effectué dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène :** - Les espaces comme l'aire d'exercice ou la logette sont nettoyés avec les produits et les matériels adéquats dans le respect des normes d'hygiène, sans résidu important de matière organique - L'asséchant est appliqué conformément aux consignes d'application, le dosage est respecté - Les aires de couchage et d'exercice sont curées sans laisser de résidu important de matière organique à l'aide du matériel approprié : rabot attelé, racleur automatique, système d'hydrocurage - Les cases individuelles ou collectives des veaux et génisses sont nettoyées avec les produits et les matériels adéquats dans le respect des normes d'hygiène - Les compartiments, les aires de couchage, les cases individuelles ou collectives des veaux ou génisses sont paillées à l'aide du matériel approprié : chargeur télescopique - Les aires et espaces sont vérifiés afin qu'aucun objet portant un risque pour les animaux ne soit présent - Le fumier est évacué avec le matériel approprié en toute sécurité dans les aires ou les contenants de stockage prévus à cet effet - Les effluents d'élevage sont gérés dans le respect des normes environnementales - Les abords de l'exploitation sont nettoyés avec les produits et les matériels adéquats dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène - Les principes d'ergonomie et de sécurité au travail sont appliqués lors de la réalisation des opérations

Bloc 3 : Participer aux opérations de soins et de reproduction sur troupeau

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Participation aux opérations de soins et de reproduction sur les animaux	Effectuer des opérations de soins sur les animaux en les manipulant avec précaution après les avoir mis en isolement à l'aide des matériels adéquats, afin d'appliquer les traitements dans le respect des consignes de l'éleveur, de la posologie, des règles de sécurité et du bien-être animal	Mise en situation réelle ou reconstituée sur une opération de soin sur un animal ou le troupeau	**Les soins appropriés sont apportés aux animaux :** - Les symptômes d'un animal malade sont identifiés : animal isolé, excréments, boiteries, animaux ne se couchant pas, chute de production, rumination, - L'animal malade est mis en isolement dans une cage de contention ou aux cornadis dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal - Un problème sanitaire sur un troupeau est détecté : maladies métaboliques, infectieuses, blessures - Les symptômes des principaux parasites ou maladies sont identifiés sans erreur : fièvre de lait, acidose, non délivrance, parasites, mammites - Les différentes méthodes de contention sont utilisées en toute sécurité - Les soins par voie orale, sous-cutanée ou intramusculaire sont effectués sur consignes de l'éleveur et dans le respect de la posologie, des règles de sécurité et du bien-être animal - Le poids de l'animal à soigner est estimé avec une tolérance de 10% et le dosage est calculé en conséquence de façon juste - La traçabilité des traitements et des soins effectués est assurée sur le carnet sanitaire sur support papier ou numérique - Les jeunes animaux sont écornés dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal - Les jeunes animaux sont vermifugés dans le respect des doses prescrites, des règles de sécurité et du bien-être animal - Les familles de produits de base entrant dans la composition d'une pharmacie vétérinaire sont identifiées, les règles d'utilisation, de stockage et d'élimination des déchets sont précisés pour les principaux produits de base
	Assurer une aide au vêlage après avoir identifié les signes précurseurs de la mise bas, en utilisant le matériel adapté et dans le respect des règles d'hygiène		**L'aide au vêlage est effectuée en toute sécurité :** - Les animaux proches du terme sont identifiés et au moins quatre signes précurseurs de la mise-bas sont détectés sans erreur : mamelle gonflée, vulve dilatée, contractions, animal qui s'isole, animal qui se couche, qui se lève, os du bassin écarté

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	de sécurité et du bien être animal afin de préserver la santé de la vache et du veau		- L'animal proche du vêlage est surveillé à partir du déclenchement des contractions et l'alerte est donnée en cas de situation problématique - L'assistance au vêlage est effectuée dans le cas d'un veau se présentant dans la position dite « dorso-sacrée » en utilisant les outils adaptés : corde, cordes attachées au veau et à la vêleuse - Les gestes d'hygiène sont respectés sans faute : lavage des mains, désinfection des mains, port de gants de vêlage, eau chaude propre préparée, savon mis à disposition, cordes désinfectées, environnement propre, sécurisé et paillé en étable - L'utilisation de la vêleuse est réalisée en toute sécurité : traction modérée et progressive - Les anomalies avant, pendant et après le vêlage sont identifiées sur le veau ou la vache selon le moment et l'alerte est donnée à bon escient - La désinfection du veau est effectuée dans le respect des étapes
	Contribuer au renouvellement et à la reproduction des animaux après avoir identifié les comportements de chaleur avec les moyens de détection appropriés afin de préparer l'animal à l'insémination dans le respect des conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être animal	Mise en situation réelle ou reconstituée sur la préparation et la mise à la reproduction	**La préparation et la mise à la reproduction sont effectuées** - Les matériels de détection des vaches en chaleur sont posés conformément au mode d'emploi - Les données communiquées par les outils de détection des chaleurs sont interprétées sans erreur - La traçabilité des animaux mise à la reproduction est effectuée sur les supports papiers ou informatique - Les applications informatiques sont utilisées pour identifier sans erreur le suivi du troupeau, le planning de reproduction, la génétique du troupeau Une date de mise en reproduction de l'animal est estimée en adéquation avec le stade de lactation et/ou l'âge ou le poids de l'animal - Les comportements indiquant qu'un animal peut être mise à la reproduction sont détectés sans erreur : agitation, chevauchement, rétention de lait, suractivité - Les arguments sont communiqués pour déterminer si une vache ou une génisse peut être mise à l'insémination - L'animal à inséminer est amené en contention dans le respect des règles de sécurité et de bien-être anima et de façon à faciliter le travail de l'inséminateur - Les informations communiquées au centre d'insémination permettent au centre d'intervenir à bon escient